

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 463

présenté par

Mme Bassire, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Pancher, M. Castellani, M. Molac, M. Naegelen,
M. Taupiac, M. Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani,
M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Morel-À-L'Huissier, M. Panifous, M. Saint-
Huile, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 1ER H

À l'alinéa 2, après le mot :

« dont »,

insérer les mots :

« au moins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ouvrir la possibilité d'avoir plus d'un territoire ultramarin dans le cadre de l'expérimentation à 360° de l'instruction des demandes de titres de séjour.

Les outre-mer représentent une réalité plurielle, les résultats d'une expérimentation peuvent varier sensiblement selon le territoire ultramarin retenu. Il est donc proposé d'ouvrir la possibilité d'avoir plus d'un territoire d'outre-mer dans l'expérimentation.